



PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale relevant du code de l'environnement au titre des articles L.181-1 et suivants concernant la demande d'autorisation environnementale et demande de permis de construire présentée par le SYCTOM, relative au projet de reconstruction d'un centre de traitement de déchets ménagers situé au 62, rue Anatole France à Romainville (93230).

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2025-3361 du 11 août 2025, il sera procédé du 15 septembre 2025 (9h00) au 15 octobre 2025 (17h) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec, à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le SYCTOM, classable sous les rubriques 2716 (E), 2710 (E), 2713 (E), 2714 (E), 2710 (DC), 2795 (DC), 2910 (DC) et 4801 (D) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, et sous les rubriques 1.1.1.0 (D) et 2.1.5.0. (D) au titre de la loi sur l'eau, et des demandes de permis de construire concernant le projet de création d'un centre de traitement de déchets ménagers situé au 62, rue Anatole France à Romainville (93230).

Le périmètre de l'enquête publique concerne les communes de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec, dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès du SYCTOM - Madame Mathilde LAURENT, cheffe de projet Romainville/Bobigny, 86, rue Regnault, 75013 Paris ou par courriel à l'adresse suivante : laurent@syctom-paris.fr

Cette enquête est diligentée par Monsieur Bertrand CHANTALAT, ancien ingénieur chef de projets EDF transport/RTE, à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Daniel ROME, ancien professeur de l'éducation nationale en droit de l'urbanisme, à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, désignés par décision du tribunal administratif de Montreuil en date du 28 juillet 2025.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Romainville, située place de la Laïcité, 93230 Romainville.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux définis ci-dessous, afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations, propositions ou/et contre-propositions :

- **Romainville** : à l'accueil de la mairie, place de la Laïcité, 93230 Romainville, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- **Bobigny** : à l'annexe de la mairie, direction de l'urbanisme, 2ème étage, bureau 247, 9-19, rue du Chemin Vert 93000 Bobigny, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

- **Pantin** : à l'accueil de la direction de l'urbanisme, 3ème étage du centre administratif, 84-88, avenue du Général Leclerc, 93500 Pantin, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le jeudi (uniquement le matin) de 8h30 à 12h30,

- **Noisy-le-Sec** : au 1er étage du centre administratif de la ville, 1, rue Chaalons, 93130 Noisy-le-Sec, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, le mardi (uniquement l'après-midi) de 13h30 à 18h00, et le samedi de 8h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique peut également être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, après prise de rendez-vous au 01 41 60 60 60.

Une version numérique du dossier est aussi consultable au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique unique sur Internet aux adresses suivantes :

- <https://www.enquete-publique-syctom-romainville-bobigny.fr/> ;

- <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/1-Installation-classee-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Enquetes-publiques/Dossiers-ICPE>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement - 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex – pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr).

Chacun peut également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par courrier libellé comme suit :

Monsieur Bertrand CHANTALAT, commissaire enquêteur de l'enquête publique « SYCTOM - projet de reconstruction d'un centre de traitement de déchets ménagers à Romainville », Mairie de Romainville, direction de l'urbanisme, aménagement, foncier et action économique, place de la Laïcité, 93230 Romainville.

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du 15 septembre 2025 à 9h00 au 15 octobre 2025 à 17h accessible du site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-syctom-romainville-bobigny.fr/>

Chacun peut également adresser ses observations au commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-syctom-romainville-bobigny@registre-dematerialise.fr

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

LIEUX	PERMANENCES
Mairie de Romainville Centre administratif Carnot 13-15, rue Carnot 93230 Romainville	Samedi 20 septembre 2025, de 8h30 à 12h00 Mercredi 24 septembre 2025, de 13h30 à 17h00 Mercredi 8 octobre 2025, de 8h30 à 12h00 Mercredi 15 octobre 2025, de 13h30 à 17h00
Mairie de Bobigny Hôtel de ville 31, avenue du Président Salvador Allende 93000 Bobigny	Mercredi 17 septembre 2025, de 13h00 à 17h00 Samedi 27 septembre 2025, de 9h00 à 12h00 Samedi 4 octobre 2025, de 9h00 à 12h00 Mercredi 8 octobre 2025, de 13h00 à 17h00
Mairie de Pantin Centre administratif 84-88, avenue du Général Leclerc 93500 Pantin	Lundi 15 septembre 2025, de 08h30 à 12h30 Mercredi 1er octobre 2025, de 13h30 à 17h30 Lundi 13 octobre 2025, de 8h30 à 12h30
Mairie de Noisy-le-Sec Centre administratif 1, rue de Chaalons 93130 Noisy-le-Sec	Lundi 15 septembre 2025, de 13h30 à 18h00 Mercredi 1er octobre 2025, de 8h30 à 12h30
Hôtel de ville 1, place du Maréchal Foch 93130 Noisy-le-Sec	Samedi 11 octobre 2025, de 8h30 à 12h30

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sont consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

- <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/1-Installation-classee-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Enquetes-publiques/Dossiers-ICPE> ,

ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.enquete-publique-syctom-romainville-bobigny.fr/>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure, prise par arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis, sera une autorisation assortie du respect de prescriptions prises au titre du code l'environnement, ou un refus d'autorisation, au bénéfice SYCTOM, pour son site installé à Romainville.